

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley tenue à la salle du conseil située au 476 rue Principale, mardi 3 février 2026 à 19H00.

Sont présents à cette séance :

Mairesse Madame Karine Champagne
Siège no 1 Monsieur Francis Quirion
Siège no 3 Monsieur Cédric Quirion
Siège no 4 Monsieur Shawn Marier

Est absent :

Siège no 2 Monsieur Stéphane Veilleux

Le conseil siège avec quorum sous la présidence de la mairesse, Madame Karine Champagne.

Monsieur Pier-Olivier Busque, directeur général et secrétaire-trésorier agit comme secrétaire d'assemblée.

Ordre du jour de la rencontre

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Dépôt des procès-verbaux
4. **LÉGISLATION**

- 4.1 Avis de motion règlement 255-2026 relatif à la tenue des séances du conseil
- 4.2 Dépôt du projet règlement 255-2026 relatif à la tenue des séances du conseil
- 4.3 Avis de motion règlement 256-2026 modifiant le règlement 52-2006 établissant la nouvelle tarification des permis et certificats relatifs à la loi sur l'aménagement et l'urbanisme et à la loi sur la qualité de l'environnement.
- 4.4 Dépôt de règlement 256-2026 modifiant le règlement 52-2006 établissant la nouvelle tarification des permis et certificats relatifs à la loi sur l'aménagement et l'urbanisme et à la loi sur la qualité de l'environnement
- 4.5 Demande dérogation mineure DPDRL260002
- 4.6 Demande dérogation mineure DPDRL260003
- 4.7 Vente pour défaut de paiement de taxes
- 4.8 TECQ 2024-2028
- 4.9 Adjudication projet conduite d'aqueduc tronçon 013-A1
- 4.10 Appui Transport collectif

5. FINANCES

- 5.1 Compte pour approbation

6. MATÉRIEL – ÉQUIPEMENTS-FOURNITURE – TRAVAUX

- 6.1 Achat 4 baies vitrées pour l'aréna
- 6.2 Changement d'huile des compresseurs de l'aréna
- 6.3 Analyse des défaillances électriques du compresseur de l'aréna
- 6.4 Offre de service de services informatiques Keven Vachon Inc.
- 6.5 Offre service WSP Usine d'épuration
- 6.6 Offre service WSP surveillance des travaux de réfection de la conduite d'aqueduc tronçon 013-A1
- 6.7 Recommandation de paiement no 3 Projet Petit Shenley
- 6.8 Mandat évaluateur
- 6.9 Recommandation de paiement no 5 Construction Marco Lachance inc.
- 6.10 Paiement WSP Hôtel de ville

7. PERSONNEL

- 7.1 Candidatures service incendie

8. LOISIRS ET CULTURE

- 8.1 Grille camp de jour
- 8.2 Tarifs soccer 2026
- 8.3 Demande dans le fonds culturel de la MRC Beauce-Sartigan
- 8.4 Formation ressource en loisirs pour le camp de jour

9. RAPPORT

10. CORRESPONDANCE

11. AUTRES SUJETS

- 11.1 Demande de gratuité pour le service incendie 7 février
- 11.2 Nouveau contrat pour location frigo et clôtures
- 11.3 Autorisation prêt temporaire 476 rue principale
- 11.4 Signature convention PAVL Réfection du Grand Shenley phase 2

12. Période de questions

13. Clôture de la séance

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame Karine Champagne, mairesse, constate le quorum et déclare la séance ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2026-02-26

Il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour.

3. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL

2026-02-27

Il est proposé par monsieur Shawn Marier, et résolu à l'unanimité que le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 janvier 2026.

4. LÉGISLATION

4.1. AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 255-2026 INTITULÉ RÈGLEMENT RELATIF À LA TENUE DES SÉANCES DU CONSEIL

2026-02-28 Il est , par la présente, donné avis de motion, par monsieur Cédric Quirion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 255-2026 intitulé règlement relatif à la tenue des séances du conseil.

4.2. DÉPÔT DU PROJET RÈGLEMENT 255-2026 INTITULÉ RÈGLEMENT RELATIF À LA TENUE DES SÉANCES DU CONSEIL

2026-02-29 Il est, par la présente, déposé par monsieur Cédric Quirion, conseiller, le projet du règlement numéro 255-2026 intitulé règlement relatif à la tenue des séances du conseil.

4.3. AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 256-2026 INTITULÉ RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 52-2006 ÉTABLISSANT LA NOUVELLE TARIFICATION DES PERMIS ET CERTIFICATS RELATIFS À LA LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME ET À LA LOI SUR LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT

2026-02-30 Il est , par la présente, donné avis de motion, par monsieur Francis Quirion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 256-2026 intitulé règlement modifiant le règlement sur les permis et certificats 52-2006 établissant la nouvelle tarification des permis et certificats relatifs à la loi sur l'aménagement et l'urbanisme et à la loi sur la qualité de l'environnement.

4.4. DÉPÔT DU RÈGLEMENT 256-2026 INTITULÉ RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 52-2006 ÉTABLISSANT LA NOUVELLE TARIFICATION DES PERMIS ET CERTIFICATS RELATIFS À LA LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME ET À LA LOI SUR LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT

2026-02-31 Il est, par la présente, déposé par monsieur Francis Quirion, conseiller, le projet du règlement numéro 256-2026 intitulé règlement modifiant le règlement sur les permis et certificats 52-2006 établissant la nouvelle tarification des permis et certificats relatifs à la loi sur l'aménagement et l'urbanisme et à la loi sur la qualité de l'environnement.

4.5. DEMANDE DÉROGATION MINEURE DPDRL260002

2026-02-32 **Considérant** la demande de dérogation mineure DPDRL260002 du propriétaire de l'immeuble situé sur le lot 5 059 827;

Considérant que le règlement municipal prescrit selon l'article 4.3 : « *Les bâtiments accessoires ou complémentaires à l'usage principal à pas moins de 1 mètre des lignes latérales de terrain en autant qu'aucune ouverture n'est prévue; dans le cas contraire, la distance est portée à 1,5 m. La superficie maximale autorisée est de 15m2; »*

Considérant que le propriétaire désire bâtir une remise de 26 m2 ;

Considérant que les membres du Comité consultatif en urbanisme ont été consultés et après analyse, ceux-ci recommandent au conseil municipal d'accepter la demande ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil, après avoir pris en compte l'analyse du CCU, accepte la demande de dérogation mineure DPDR260002 du bâtiment sur le lot 5 059 827.

4.6. DEMANDE DÉROGATION MINEURE DPDR260003

2026-02-33

Considérant la demande de dérogation mineure DPDR260003 du propriétaire de l'immeuble situé sur le lot 5 060 342;

Considérant que le règlement municipal prescrit selon l'article 4.18.3.2 : *Les matériaux suivants sont prohibés pour le revêtement extérieur de tous les bâtiments :*

- a) Panneau de fibre de verre translucide ondulé;*
- b) Tôle galvanisée ou tôle non architecturale (tôle non traitée, endommagée ou rouillée); ...*

Considérant que le revêtement extérieur de l'agrandissement est en tôle galvanisée;

Considérant que les membres du Comité consultatif en urbanisme ont été consultés et après analyse, ceux-ci recommandent au conseil municipal d'accepter la demande;

En conséquence, il est proposé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil, après avoir pris en compte l'analyse du CCU, accepte la demande de dérogation mineure DPDR260003 du bâtiment sur le lot 5 060 342.

4.7. VENTE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES

2026-02-34

Considérant que le conseil a pris connaissance de la liste des contribuables endettés pour taxes municipales ou scolaires, le tout en conformité avec l'article 1022 du Code municipal ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que le conseil municipal ordonne à madame Marilène Robert, adjointe de direction générale, conformément à l'article 1023 du Code municipal, de transmettre à la MRC de Beauce-Sartigan la liste des immeubles qui devront être vendus pour le non-paiement des taxes.

Que le conseil municipal mandate monsieur Francis Quirion, selon l'article 1038 du Code municipal du Québec, afin d'enchérir et acquérir lesdits immeubles lors de la vente.

4.8. TECQ 2024-2028

2026-02-35

Considérant que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'Eau et collectives du Québec (TECQ) pour les années 2024 à 2028 ;

Considérant que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Francis Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley s'engage à respecter les modalités du Guide qui s'appliquent à elle ;

Que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, aux exigences, aux pertes, aux dommages et aux coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2024-2028;

Que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

Que La Municipalité s’engage à déposer annuellement une mise à jour de sa programmation de travaux durant la période du 1^{er} octobre au 15 février inclusivement;

Que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley s’engage à réaliser les investissements autonomes qui lui sont imposés pour l’ensemble des cinq années du programme;

Que la Municipalité s’engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l’Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution ;

4.9. ADJUDICATION PROJET CONDUITE AQUEDUC TRONÇON 013-A1

2026-02-36

Considérant que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley a procédé par appel d’offres public dans le SEAO pour le choix d’un entrepreneur dans le cadre de son projet de réfection de la conduite d’aqueduc tronçon 013-A1;

Considérant que plusieurs entreprises ont répondu à l’appel d’offres pour la réalisation des travaux et ont présenté les prix suivants (avec taxes) :

Giroux et Lessard	183 181.37\$
R.J. Dutil et Frères	195 490.27\$
Construction Abénakis	225 566.47\$
Excavation Bolduc	237 964.63\$
Excavation Paul Jacques inc.	246 601.79\$
Dulac et Fils cie ltée	267 292.01\$
Lafontaine et Fils inc.	291 500.00\$
Cité Construction TM inc.	297 745.01\$
Les constructions de l’Amiante inc.	310 068.03\$
T.G.C. inc.	387 000.00\$

Considérant que le montant (avec taxes) pour le prix total du plus bas soumissionnaire est de 183 181.37\$;

Considérant que les soumissions présentées par les entreprises ont été analysées par monsieur Alexandre Turenne Trudel (responsable de l’appel d’offres) et qu’elles ont toutes été déclarées conformes ;

Considérant que la firme Giroux Lessard propose le prix le plus bas conforme pour un montant de 183 181.37\$ avec taxes;

En conséquence, il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l’unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil accorde le contrat pour les travaux de réfection de la conduite d’aqueduc du tronçon 013-A1 pour un montant forfaitaire de 183 181.37\$ avec taxes, conformément aux documents d’appel d’offres et à sa soumission ;

Que le conseil autorise la mairesse, madame Karine Champagne, et le directeur général, monsieur Pier-Olivier Busque, à signer tout document inhérent à l'adjudication du contrat avec l'entreprise Giroux Lessard, relatif aux travaux de réfection de la conduite d'aqueduc du tronçon 013-A1.

4.10. APPUI TRANSPORT COLLECTIF

2026-02-37

Considérant que le conseil des maires de la MRC Beauce-Sartigan dénonce l'impact important des coupures pour le Programme d'aide au développement du transport collectif (PADTC) par le gouvernement du Québec ;

Considérant que l'impact de ces coupures aura un impact sur le service qui s'adresse majoritairement à la population vulnérable ;

Considérant que le conseil des maires demande au gouvernement de revoir les paramètres du programme et de prendre toutes les mesures nécessaires pour supporter le développement des services de transport, notamment en tenant compte des réalités locales et des besoins spécifiques des communautés rurales ;

Considérant que les membres du conseil désirent appuyer le conseil des maires dans leur démarche auprès du gouvernement du Québec ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil de la municipalité de St-Honoré-de-Shenley appuie le conseil des maires de la MRC Beauce-Sartigan pour leur position et leur démarche concernant le transport collectif sur son territoire.

5. FINANCES

5.1. COMPTES POUR APPROBATION

2026-02-38

Considérant que les membres du conseil ont reçu la liste des comptes à payer et qu'ils en ont pris connaissance ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que la liste des comptes compressibles, incompressibles et les salaires du mois de janvier 2026 au montant total de 737 545.77 \$ soit adoptée telle que présentée et détaillée comme suit :

Salaires et allocations payés :	54 294.00 \$
Factures payées :	154 953.48 \$
Factures à payer :	528 298.29 \$

6. MATÉRIAUX – ÉQUIPEMENTS – FOURNITURES – TRAVAUX

6.1. ACHAT 4 BAIES VITRÉES POUR L'ARÉNA

2026-02-39

Considérant que le conseil désire réparer les baies vitrées qui ont été cassées à l'aréna;

Considérant que l'achat s'élève à 1607.95\$ plus taxes pour les 4 baies vitrées

En conséquence, il est proposé par monsieur Francis Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le mandat soit donné à madame Karine Champagne, responsable des loisirs à effectuer l'achat des 4 baies vitrées au montant de 1 607.95\$ pl tx.

Que le montant soit financé via le budget d'opération.

6.2. CHANGEMENT D'HUILE DES COMPRESSEURS POUR L'ARÉNA

2026-02-40

Considérant que le conseil désire faire l'entretien des compresseurs à l'aréna;

Considérant que l'entretien n'a pas été fait depuis 6 ans;

Considérant que le montant des changements d'huile s'élève à 5 351.04\$ pl tx;

En conséquence, il est proposé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que les changements d'huile aux compresseurs de l'aréna soient effectués pour un montant de 5 351.04\$ pl tx.

Que le paiement soit financé via le budget d'opération.

6.3. ANALYSE DES DÉFAILLANCES ÉLECTRIQUES DU COMPRESSEUR DE L'ARÉNA

2026-02-41

Considérant que le compresseur principal de l'aréna doit être vérifié;

Considérant que 2 soumissions ont été reçues pour la vérification électrique du compresseur soit de la firme Trottier 1200\$ pl tx et de la firme X-Énergie 400\$ pl tx;

Considérant que le plus bas soumissionnaire est X-Énergie pour un montant de 400\$ pl tx;

En conséquence, il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le mandat soit donné à la firme X-énergie au montant de 400\$ pl tx pour la vérification électrique du compresseur de l'aréna.

Que le montant soit financé via le budget d'opération.

6.4. OFFRE DE SERVICE DE SERVICES INFORMATIQUES KEVEN VACHON INC.

2026-02-42

Considérant que le conseil désire renouveler les services informatiques pour la municipalité ;

Considérant que les soumissions de la firme Services informatiques Keven Vachon ont été soumis aux membres du conseil ;

Considérant que la soumission s'élève à 1 351.26\$ plus taxes par mois pour les services avec une espace plus important sur le cloud et une banque d'heures de 10 heures de services de dépannage ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que l'offre de service de la firme Services Informatiques Keven Vachon inc. soit acceptée au montant de 1 351.26\$ plus taxes pour une période de 5 ans.

Que le montant soit financé via le budget d'opération.

6.5. OFFRE DE SERVICE WSP USINE D'ÉPURATION

2026-02-43

Considérant que le conseil désire effectuer des travaux à la station d'épuration ;

Considérant que la firme WSP a fourni une offre de service pour superviser les travaux, c'est-à-dire faire la visite des lieux, effectuer la réunion de démarrage, faire les plans et devis du projet et estimer le coût des travaux;

Considérant que le coût de la soumission s'élève à 29 000\$ plus taxes;

En conséquence, il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que l'offre de service de la firme WSP pour la supervision des travaux à la station d'épuration soit acceptée au montant de 29 000\$ plus taxes;

Que le montant soit financé via le règlement d'emprunt.

6.6. OFFRE DE SERVICE WSP SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE RÉFECTION DU TRONÇON D'AQUEDUC 013-A1

2026-02-44

Considérant que le conseil désire effectuer des travaux de réfection de la conduite d'aqueduc du tronçon 013-A1 ;

Considérant que la firme WSP peut faire la surveillance du chantier pour le Projet de réfection de la conduite d'aqueduc du tronçon 013-A1 au montant 28 160.00\$ plus taxes ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le mandat soit donné à la firme WSP pour accompagner la municipalité pour un montant de 28 160.00\$ plus taxes à taux horaire pour les travaux de surveillance pour le projet de réfection d'aqueduc du tronçon 013-A1 ;

Que le montant soit financé via le règlement d'emprunt.

6.7. RECOMMANDATION DE PAIEMENT NO 3 PETIT SHENLEY

2026-02-45

Considérant que la firme Construction Abénakis inc. a effectué des travaux pour le Projet Petit Shenley;

Considérant que le montant du paiement no 3 s'élève à 14 303.80\$ incluant les taxes.

En conséquence, il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que le paiement no 3 soit effectué à la firme Construction Abénakis inc. pour un montant de 14 303.80\$ incluant les taxes pour les travaux du Rang Petit Shenley.

Que le montant soit financé via la subvention TECQ et le règlement d'emprunt;

6.8. MANDAT ÉVALUATEUR

2026-02-46

Considérant que le conseil désire débiter les travaux d'aqueduc au tronçon 013-A1 en 2026;

Considérant que le conseil désire avoir l'évaluation pour l'acquisition par expropriation d'une servitude ;

Considérant que la firme Évalutech inc., évaluateur agréé, sont expert en évaluation dans le cadre des procédures d'expropriation ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Francis Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que la Municipalité mandate la firme Évalutech inc. , évaluateur agréé, pour agir en tant qu'expert en évaluation dans le cadre des procédures d'expropriation dans le dossier du réseau d'aqueduc tronçon 013-A1 .

6.9. RECOMMANDATION DE PAIEMENT NO 5 CONSTRUCTION MARCO LACHANCE INC.

2026-02-47

Considérant que les travaux au 476 rue Principale sont terminés.

Considérant que les travaux ont été effectués par la firme Construction Marco Lachance Inc.;

Considérant que la firme Atelier D supervise les travaux;

Considérant que cette dernière recommande le cinquième et dernier paiement de 192 780.85\$ taxes inclus pour les travaux effectués;

En conséquence, il est proposé par monsieur Francis Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le montant de 192 780.85\$ taxes inclus soit versé à la firme Construction Marco Lachance Inc. pour les travaux effectués au 476 rue Principale.

Que le montant final soit financé via la subvention et lorsqu'épuisé via le surplus.

6.10. PAIEMENT WSP HÔTEL DE VILLE

2026-02-48

Considérant que les travaux au 476 rue Principale sont terminés.

Considérant que les travaux d'ingénierie ont été effectués par la firme WSP Canada;

Considérant que cette dernière recommande le paiement de 13 214.24\$ taxes inclus pour les travaux effectués;

En conséquence, il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le montant de 13 214.24\$ taxes inclus soit versé à la firme WSP Canada pour les travaux d'ingénierie au 476 rue principale.

Que le montant final soit financé via la subvention et lorsqu'épuisé via le surplus.

7. PERSONNEL

7.1. CANDIDATURES SERVICE INCENDIE

2026-02-49 **Considérant** que le responsable du service incendie recommande l'embauche de 2 nouveaux candidats pour le service incendie ;

Considérant que le conseil a pris connaissance des dossiers de candidatures de monsieur Jonathan Robert et monsieur Frédéric Trudel ;

En conséquence il est proposé par monsieur Francis Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise l'embauche de monsieur Jonathan Robert et monsieur Frédéric Trudel pour joindre le service incendie de la municipalité.

8. LOISIRS ET CULTURE

8.1. GRILLE CAMP DE JOUR

2026-02-50 **Considérant** que la municipalité gère le camp de jour municipal ;

Considérant que la Municipalité subit des hausses de coûts en salaire, frais de sortie et activités diverses ;

Considérant que la responsable des sports, loisirs et culture a déposé une nouvelle grille tarifaire pour le camp de jour 2026;

En conséquence, il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil accepte la nouvelle grille tarifaire déposée par la responsable des sports, loisirs et culture pour le camp de jour 2026;

8.2. TARIFS SOCCER 2026

2026-02-51 **Considérant** que la municipalité fait partie de la ligue de soccer Haute-Beauce ;

Considérant que les inscriptions servent à couvrir les frais de salaire des entraîneurs et arbitres , du matériel ainsi que l'entretien du terrain ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise la nouvelle grille tarifaire pour la saison de soccer 2026 présentée par la responsable des sports, loisirs et culture ;

8.3. DEMANDE DANS LE FONDS CULTUREL DE LA MRC BEAUCE-SARTIGAN

2026-02-52

Considérant que la MRC Beauce Sartigan offre une aide financière dans le Fonds culturel 2026 ;

Considérant que la Municipalité répond aux critères du programme ;

Considérant que la responsable des sports, loisirs et culture veut déposer une demande d'aide financière pour des ateliers de bricolage et de théâtre pour les enfants du camp de jour;

En conséquence, il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise la responsable des sports, loisirs et culture à effectuer une demande d'aide financière subventionnée à 80% par le Fonds ;

Que la responsable des sports, loisirs et culture est autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité les documents inhérents à la demande ainsi que ceux reliés au projet découlant de l'obtention de la subvention ;

8.4. FORMATION RESSOURCE EN LOISIR POUR LE CAMP DE JOUR

2026-02-53

Considérant que l'URLS Chaudière-Appalaches offre une formation à St-Appollinaire pour les ressources en loisir;

Considérant les ateliers permettront de connaître des outils pour aider à planifier des interventions aux problèmes de comportement les plus fréquemment rencontrés durant le camp de jour;

Considérant que lors de cette formation il y aura plusieurs conférences et ateliers notamment sur l'intelligence artificielle, sur le loisir culturel et sur le réseau Biblio pour des bibliothèques animées;

Considérant que les frais de cette formation s'élèvent à 55\$ plus tx ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que la ressource en loisir, madame Karine Champagne assiste à la formation sur les camps de jour et la culture ;

Que le coût de la formation au montant de 55\$ pl tx soit financé via le budget des loisirs.

9. RAPPORT

10. CORRESPONDANCE

Le Directeur général dépose le bordereau de correspondance du mois de janvier 2026.

11. AUTRES SUJETS

11.1. DEMANDE DE GRATUITÉ POUR L'ARÉNA POUR LES POMPIERS LE 7 FÉVRIER

2026-02-54

Considérant que le service incendie désire faire le social pour les fêtes le samedi 7 février 2026 ;

Considérant que le service incendie désire tenir son social à l'aréna ;

Considérant que l'aréna est disponible le 7 février en soirée;

En conséquence, il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise l'utilisation de l'aréna aux membres du service incendie pour leur social des fêtes le 7 février 2026 ;

Que les membres du service incendie s'engagent à remettre les lieux dans le même état pour 10h00 le lendemain matin.

11.2. NOUVEAU CONTRAT POUR LOCATION FRIGO ET CLÔTURES

2026-02-55

Considérant que le conseil a fait l'acquisition de frigo et clôtures avec une subvention de l'URLS;

Considérant que le conseil désire louer ses équipements aux municipalités environnantes;

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance du contrat de location pour la location d'équipement, frigo et ou clôtures;

En conséquence, il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le mandat soit donné à madame Karine Champagne, responsable des loisirs à signer pour et au nom de la municipalité les contrats de location d'équipement , frigo et ou clôtures.

11.3. AUTORISATION PRÊT TEMPORAIRE 476 RUE PRINCIPALE

2026-02-56

Considérant que le conseil a réalisé des travaux de réfection du bâtiment sis au 476 rue principale;

Considérant que la municipalité doit effectuer un financement temporaire pour l'exécution des travaux;

Considérant que le règlement d'emprunt 237-2024 décrète une dépense et un emprunt de 1 192 153\$;

Considérant que le règlement 237-2024 a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en date du 25 septembre 2024;

En conséquence, il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise le directeur général à faire une demande de financement temporaire à la caisse Desjardins des Sommets de la Beauce d'un montant de 1 192 153\$;

Que le directeur général Monsieur Pier-Olivier Busque et la mairesse Madame Karine Champagne soient autorisés à signer pour et nom de la Municipalité tout document inhérent à la demande de financement temporaire.

11.4. SIGNATURE CONVENTION PROGRAMME PAVL POUR LA RÉFECTION DU GRAND SHENLEY PHASE 2

2026-02-57

Considérant que la Municipalité de St-Honoré-de-Shenley a pris connaissance des modalités d'application du volet du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

Considérant que la municipalité de St-Honoré-de-Shenley a pris connaissance de la convention d'aide financière, l'a signée et s'engage à la respecter;

En conséquence, sur la proposition de monsieur Francis Quirion, appuyée par monsieur Cédric Quirion, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la municipalité de St-Honoré-de-Shenley confirme son engagement à faire réaliser les travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que monsieur Pier-Olivier Busque, Directeur général et madame Karine Champagne, mairesse, sont dûment autorisés à signer tout document ou entente à cet effet avec le ministre des Transports.

12. PÉRIODE DE QUESTIONS


Aucune question n'a été posée.

13. FERMETURE DE LA SÉANCE

2026-02-58

Il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit fermée.

Il est 8h35.



Karine Champagne, mairesse



Pier-Olivier Busque, directeur général et secrétaire-trésorier